



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE\_023\_2025

Séance du 24 novembre 2025

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 7**

**Absents : 4**

**Représentés : 0**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT*

**Présents :** Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS

**Représentés :**

**Absents :** Agnes LEAL RAMIREZ, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE, Jean-François THEUILLO

**Secrétaire de séance :** Carole LACANAL

**Date de la convocation :** 19 novembre 2025

**Objet : Crédation d'un emploi permanent suite à promotion interne au grade de Rédacteur Territorial**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la commune a fait l'objet d'une inscription sur la liste d'aptitude au grade d'accès de rédacteur territorial au titre de la Promotion Interne.

Considérant l'arrêté N°2025-11 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège en date du 13 novembre 2025 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent concerné par cette promotion,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un poste de rédacteur à temps non complet, à raison de 17,5/35èmes (fraction de temps complet), à compter du 1er janvier 2026,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'application conforme de la présente délibération,

- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

- ADOPTE le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-dessous :

	Depuis le 26 Septembre 2023		Au 01 Janvier 2026	
<b>Filière Technique</b>	1 poste Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	20 H	1 poste Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	20 H
	1 poste Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	35 H	1 poste Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	35 H
<b>Filière</b>	1 poste Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	17H30	1 poste Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	17H30
			1 poste de Rédacteur Territorial	17H30

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025

Date de réception de l'AR: 28/11/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,



Le maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 28 NOV. 2025  
après dépôt en Sous-préfecture le 28 NOV. 2025  
après publication ou notification le 28 NOV. 2025

A Sabarat, le 24 novembre 2025

Le Maire,  
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 28/11/2025  
Date de réception de l'AR: 28/11/2025

009-210902532-DE\_023\_2025-DE  
A G E D I